

Saint-Germain-de-la-Grange, le 21 juin 2026

Madame, Monsieur,

À la suite du passage de notre département en vigilance rouge à compter de ce jour à 12h00, nous souhaitons vous informer des consignes transmises par les services de l'État concernant l'accueil des élèves dans les établissements scolaires.

Lors d'une visioconférence organisée hier soir réunissant l'ensemble des maires des Yvelines, les représentants de l'Éducation nationale ainsi que les services de l'État concernés, Monsieur le Préfet a précisé qu'aucune décision de fermeture généralisée des écoles ne serait prise par la Préfecture. Il a rappelé que l'Éducation nationale et les collectivités territoriales ont la responsabilité commune d'assurer la continuité de l'accueil des enfants.

Dans ce contexte exceptionnel, les consignes suivantes ont été communiquées aux établissements scolaires :

- Les directeurs et directrices d'école invitent les familles qui en ont la possibilité et qui le souhaitent à garder leurs enfants à domicile pendant la durée de l'épisode de vigilance rouge.
- Les équipes enseignantes maintiendront toutefois l'accueil des élèves dont les parents ne sont pas en mesure d'assurer la garde à domicile.

Une note du Directeur Académique des Services de l'Éducation Nationale (DASEN), en date du 20 juin, a été adressée à l'ensemble des directeurs et directrices d'école afin de préciser ces dispositions.

Par ailleurs, Monsieur le Préfet a indiqué que toute éventuelle décision de fermeture d'un établissement scolaire devrait être examinée au cas par cas, en concertation avec le Sous-Préfet d'arrondissement et l'Inspecteur d'Académie. Dans tous les cas, la continuité de l'accueil des élèves devra être garantie et les enseignants mobilisés pour assurer leurs missions pédagogiques.

Concernant l'utilisation de matériels prêtés ou apportés par des particuliers (ventilateurs, climatiseurs mobiles, etc.), un avis défavorable a été exprimé par les services de l'État. En effet, ces équipements peuvent présenter des risques pour la sécurité des élèves et des personnels (absence de protections adaptées, risques de surchauffe, fuites éventuelles, etc.). En cas d'incident, la responsabilité des chefs d'établissement pourrait être engagée.

En conséquence, pendant toute la durée de la vigilance rouge, les familles des élèves des deux écoles de Saint-Germain-de-la-Grange sont invitées à privilégier, dans la mesure du possible, la garde de leurs enfants à domicile. Néanmoins, afin d'assurer la continuité du service public, les enfants qui ne peuvent être gardés chez eux continueront à être accueillis dans les établissements, sous la responsabilité des personnels de l'Éducation nationale pendant le temps scolaire et des agents communaux durant les temps périscolaires.

Nous vous remercions de votre compréhension et de votre coopération face à cette situation exceptionnelle.

La Mairie
Les Directrices d'École